

DE LA FIN DE L'ETAT JUIF AU XIV^e S.

Chapitre Ier : L'Empire romain.

A- La destruction de l'Etat juif.

Les relations entre les Juifs et les Romains débutent en 164 av. J.-C. lors de la révolte dirigée par Judas Maccabée et ses frères contre la domination d'Antiochos de Syrie. Rome, qui étend sa puissance en Méditerranée voit d'un bon œil cette révolte contre le souverain séleucide et signe un traité d'alliance avec la jeune dynastie hasmonéenne*¹.

Grâce à cet allié influent, le nouvel Etat juif gagne progressivement son indépendance tout en étant très marqué par le monde grec. L'administration territoriale, la fiscalité, l'armée, le monnayage, la cour, tout évoque les royaumes hellénistiques voisins².

Mais Rome commence à s'inquiéter de la puissance du royaume juif et n'attend qu'un prétexte pour l'annexer. Les luttes intestines pour le pouvoir à Jérusalem³ donnent à Pompée l'occasion d'intervenir. Après un siège de trois mois, la ville est prise en 63 av. J.-C. Si les Romains rendent le trône à Hyrcan II, celui-ci doit désormais payer tribut à Rome et le pouvoir est réellement exercé par Antipater dont le fils Hérode (43-4 av. J.-C.) est proclamé roi des Juifs dans la ville éternelle. Auxiliaire zélé des Romains, ami des Grecs païens, Hérode maintient l'ordre et entreprend une politique de grands travaux qui contribue à embellir le cadre urbain⁴.

A la mort d'Hérode, le peuple juif écrasé par les impôts se révolte. Les Romains réagissent en *pacifiant*⁵ le pays et en annexant la Judée à la province

¹ Les mots suivis d'un * sont expliqués dans le glossaire, p. 26

² SARTRE, M., Le temps des Grecs, dans *L'Histoire*, n° 212, 1997, pp.26-29.

³ Lutttes entre Hyrcan II et son frère Aristobule qui convoite le trône.

⁴ SARTRE, M., Hérode, portrait d'un roi maudit, dans *L'Histoire*, n° 212, 1997, p. 28

⁵ Le général Varrus crucifie deux mille Juifs.

de Syrie. Les procurateurs qui se succèdent dans la première moitié du premier siècle de notre ère ne se privent pas pour opprimer la population au moyen d'impôts excessifs ; quant à l'empereur Caligula (37-41) il commet la maladresse de vouloir ériger sa statue dans le temple de Jérusalem. Seule, sa mort empêche une révolte qui couve depuis de nombreuses années⁶.

Le mouvement de résistance juif est animé par les zélotes dont l'ardeur et le zèle nationalistes préconisent une action armée. Celle-ci se concrétise en 66 lors de la défaite du procurateur Cestius Gallus à Beth Horon. Quand Néron apprend la défaite de ses troupes, il envoie Vespasien, son meilleur général, pour écraser la révolte⁷. Malgré ses 60.000 hommes, Vespasien met deux ans pour s'emparer d'une grande partie des villes de Judée et lorsqu'il devient empereur en 69, il charge son fils Titus d'attaquer la seule cité qui résiste encore : Jérusalem. Les Romains prennent l'offensive en 70. La ville fortifiée résiste plusieurs semaines ; les légionnaires doivent chasser les défenseurs maison par maison et finalement ils atteignent le temple qui est rapidement la proie des flammes.

La résistance aux Romains va continuer pendant trois longues années ponctuées de massacres, de sièges et d'actes héroïques dont le plus célèbre est celui de Massada (73 ou 74) où un millier de sicaires* préfèrent se donner la mort plutôt que de capituler face à l'armée ennemie⁸. Après Massada, les Juifs ne renoncent pas : la diaspora* se soulève (Égypte, Cyrénaïque, Chypre, Mésopotamie) et les combats reprennent même en Judée. Si le début du règne d'Hadrien ramène le calme, l'interdiction de la circoncision en 131 provoque un soulèvement général sous la direction de Bar Kochba, *le fils de l'étoile*, qui se présente comme un nouveau messie. Ces quatre années de révoltes se terminent en 135 par la prise de Bether ; elles ont des conséquences désastreuses pour le peuple juif : 580.000 morts, 985 cités rasées dont Jérusalem devenue *Colonia Aelia Capitolina*, désormais interdite aux Juifs sous peine de mort, et la perte du nom même de *Judée* (la nouvelle province s'appellera la *Palestine*). Au II^e siècle, quelques révoltes témoignent d'un sursaut de désespoir mais la région retrouve le calme au siècle suivant.

Cependant, d'autres ennemis se profilent à l'horizon pour les Juifs. Les empereurs chrétiens, à partir de Constantin (306-337), vont reprendre la lutte dans le contexte des relations entre deux religions soeurs devenues ennemies acharnées⁹.

⁶ AZIZA, C., 135 : la destruction de Jérusalem, dans *L'Histoire*, n° 212, 1997, pp. 34-37.

⁷ ROTH, C., *Histoire du peuple juif*, Paris, Editions de la Terre Retrouvée, 1963, pp.128-131.

⁸ *Encyclopédie de l'histoire juive : le peuple juif à travers les âges*, Paris, L. Lévy, éd. du Scribe, 1989, pp. 50-53

⁹ AZIZA, C., *op. cit.*, p. 37.

B- Les communautés juives hors de Palestine : la diaspora.

La diaspora ne débute pas, comme les Pères de l'Eglise l'ont laissé sous-entendre, à la destruction du temple en 70 car on peut déjà mettre en évidence plusieurs régions où résident les Juifs avant cette date fatidique. En effet, dès le X^e S. av. J.-C., des Juifs sont signalés en Egypte et en Syrie¹⁰. D'autre part, en 585, les Babyloniens transforment la Judée en un amas de ruines et exilent la population dans la région de Nippur entre l'Assyrie et la Babylonie. Grâce à la conquête de la Babylonie par Cyrus roi de Perse (en 539 av. J.-C.), les Juifs peuvent retourner sur la terre de leurs ancêtres mais le voyage de retour ne tente qu'une minorité d'entre eux (50.000 personnes environ) ; la plus grande partie préférant rester dans l'Empire perse prospère et tolérant¹¹. On estime à un million de personnes le nombre de Juifs en Babylonie au début de l'ère chrétienne. Cette communauté, remarquable par son activité intellectuelle et sa vitalité spirituelle, est la seule qui s'étende au-delà de la sphère d'influence directe de la culture gréco-romaine¹².

Cet âge d'or, qui correspond à la dynastie perse des Arsacides, prend fin en 226. A cette date, l'avènement des Sassanides, fortement soumis à l'influence de la religion zoroastrienne* et des mages intolérants, ne permet plus à la communauté juive de connaître le lustre et la prospérité d'antan¹³.

Si les Juifs sont présents, comme nous l'avons dit, en Egypte depuis le X^e S. av. J.-C., cette colonisation va s'intensifier avec la création d'Alexandrie (330 av. J.-C.). Deux quartiers sur cinq sont des quartiers juifs ou à majorité juive¹⁴ et d'après C. Aziza, la ville en compte même jusqu'à 500.000, soit près de 50 % de la population¹⁵. Cette communauté prospère s'ouvre largement à la culture hellénistique oubliant même la langue de ses pères¹⁶.

A partir de la période hellénistique, la diaspora ne cesse de se développer et, paradoxalement, devient plus nombreuse, plus prospère et plus dynamique que la communauté juive de Judée. Deux raisons essentielles à cette expansion démographique : la forte natalité des communautés juives et surtout les guerres

¹⁰ AZIZA, C., *op. cit.*, p. 35

¹¹ *Encyclopédie de l'histoire juive, op. cit.*, pp. 34-37

¹² La rédaction du Talmud * babylonien au V^e S. en est un bel exemple.

⁴ WIGODER, G., *Art et civilisation du peuple juif*, Paris, Vilo, 1973, t.1, p.44

¹³ EISENBERG, J., *Histoire moderne du peuple juif d'Abraham à Rabin*, Paris, Stock, 1997, pp.107-108.

¹⁴ POLIAKOV, L., *Histoire de l'antisémitisme*. T.1, *Du Christ aux Juifs de Cour*, Paris, Calmann-Lévy, 1955, p.25

¹⁵ AZIZA, C., *op. cit.*, p.36.

¹⁶ Philon est un représentant caractéristique de ces Juifs hellénisés qui essaient de concilier la religion et la philosophie grecque. N'oublions pas également la traduction de la Bible en grec (version dite des septante) réalisée au III^e S. av. J.-C.

contre Rome qui amènent de nombreuses familles à émigrer vers des provinces plus calmes ou qui lancent sur le marché des milliers d'esclaves juifs vite rachetés par leurs coreligionnaires aux quatre coins de l'Empire¹⁷.

L'historien Juster a dressé une liste des localités où est attestée la présence juive aux environs de l'ère chrétienne¹⁸. De l'Italie à la Germanie, de la Gaule à l'Asie Mineure, de l'Arabie à l'Afrique du Nord, des centaines de cités accueillent la diaspora.

Les historiens¹⁹ ont tenté de chiffrer ce phénomène et arrivent à des conclusions très semblables. Au début de notre ère, la Palestine compterait 3 millions de Juifs et la diaspora 4 millions²⁰ ; ce qui représente environ 10%²¹ de la population de l'Empire romain évaluée à 70 millions d'habitants. On comprend alors la force du judaïsme et son attraction sur les foules. En effet, le prosélytisme juif remporte beaucoup de succès, surtout dans les couches humbles de la société. Ce phénomène s'explique sans doute par la crise spirituelle des religions antiques mais également par la séduction du monothéisme, de la morale, des rites et de la vie communautaire de la religion juive²².

Les Juifs sont autorisés à suivre leur religion et sont même exemptés des cérémonies concernant la religion officielle (se prosterner devant la statue de l'Empereur, par exemple). Par contre, ils doivent payer un impôt spécial appelé *Fiscus Judaicus*²³.

Si l'on examine leurs activités, on constate qu'ils exercent tous les métiers et ne se distinguent pas des autres catégories de la population. Jamais, ils ne sont caractérisés comme *marchands* ou *banquiers*, mais on les retrouve plutôt dans toutes les activités artisanales (tissage, teinture, verrerie...), dans l'agriculture et dans la fonction publique. Comme ils se sont *assimilés* aux populations locales, rien ne les singularise au sein de l'Empire romain, sinon leur culte²⁴.

Ce culte, qui fait le particularisme des Juifs de la diaspora, a attiré, on l'a vu, beaucoup de monde. Mais en même temps, de nombreux écrivains éprouvent de la répulsion devant cette religion monothéiste. Martial, Juvénal, Perse et d'autres encore tournent en ridicule le prosélytisme juif, ironisent sur la pratique de la circoncision ou colportent de nombreuses fables (les Juifs propagent la lèpre) qui resurgiront au Moyen Age.

¹⁷ EISENBERG, J., *op. cit.*, p.124.

¹⁸ JUSTER, J., *Les Juifs dans l'Empire romain*, Paris, 1914, t. 1, pp. 180-209.

¹⁹ EISENBERG, J., *op. cit.*, pp. 122-123 ; AZIZA, C., *op. cit.*, p. 36 ; POLIAKOV, L., *op. cit.*, p. 21.

²⁰ A ce chiffre, il faut rajouter la communauté de la Babylonie, qui ne fait pas partie de l'Empire romain, évaluée à 1 million de Juifs.

²¹ POLIAKOV, L., *op. cit.*, p.21, l'estime à 8% de la population de l'Empire romain.

²² EISENBERG, J., *op. cit.*, pp. 128-133.

²³ FINKELSTEIN, L., *The Jews: their history, culture and religion*, Westport, Greenwood Press, 1979, t.1, p. 216.

²⁴ ROTH, C., *op. cit.*, pp. 166-167.

Néanmoins, comme l'affirme Léon Poliakov²⁵, non seulement l'Empire romain de l'époque païenne n'a pas connu d'antisémitisme d'Etat mais les réactions passionnelles collectives qui, par la suite, rendront le sort des Juifs si dur et si précaire sont très rares ²⁶.

C- Les premiers siècles chrétiens.

Les premiers chrétiens, au départ, respectent les commandements de la loi juive dans toute leur minutie et recrutent des adeptes parmi les seuls Juifs. Mais quand la propagande chrétienne commence à s'étendre à la diaspora (Syrie, Asie Mineure, Grèce), le véritable christianisme prend alors naissance et marque ses distances vis-à-vis du judaïsme. Les chrétiens vont d'abord démontrer que les Juifs ne sont pas le peuple élu puisque Dieu a permis la destruction du Temple de Jérusalem. Ensuite, l'Eglise nouvelle attribue à Jésus une nature divine ; sa mort devient donc un déicide et ce péché abominable retombe sur la tête des Juifs, peuple criminellement coupable. Ainsi, dès les premiers siècles de notre ère, on voit apparaître les motifs de l'antagonisme traditionnel entre Juifs et chrétiens ²⁷.

Au IV^e S., la religion chrétienne devient la religion officielle de l'Empire romain²⁸. Les changements qui interviennent alors sont considérés par les historiens comme le tournant décisif dans l'histoire des Juifs ²⁹.

Légalement, ces derniers continuent à bénéficier de la tolérance religieuse, mais leur statut change complètement³⁰. Il leur en effet interdit de posséder des esclaves chrétiens, ce qui a pour effet de les éloigner rapidement du métier d'agriculteur où la main d'œuvre servile est nécessairement abondante. D'autre part, sous peine de mort, ils ne peuvent plus faire de nouveaux adeptes ni construire de nouvelles synagogues. De nombreux privilèges ³¹ leur sont enlevés et les charges publiques civiles et militaires ne leur sont plus accessibles. Cependant, la vie quotidienne des Juifs n'est pas profondément affectée : ils ne vivent pas dans les ghettos*, ils ne sont pas des parias et les pogroms sont exceptionnels. Les lois, même restrictives les protègent ; l'Eglise elle-même entend les abaisser, les convertir, mais non pas les éliminer.

Il va donc falloir de longs siècles au statut des Juifs pour devenir oppressif³²

²⁵ POLIAKOV, L., *op. cit.*, pp. 28-29.

²⁶ Le pogrom * le plus important a lieu à Alexandrie en 38 de notre ère.

²⁷ POLIAKOV, L., *op. cit.*, pp. 33-37.

²⁸ Edit de Milan de 313, promulgué par Constantin le Grand.

²⁹ FINKELSTEIN, L., *op. cit.*, pp. 216-217.

³⁰ Toutes ces dispositions sont incorporées au *Codex Théodosianus* de 438.

³¹ Après 398, la juridiction juive n'a plus force de loi pour les Juifs ; elle n'a plus qu'une valeur d'arbitrage.

³² EISENBERG, J., *op. cit.*, pp. 165-169.

Chapitre II : **Le monde musulman.**

Les limites de ce travail m'obligent à survoler ce chapitre qui a peu de rapport avec les Juifs de Mons³³.

A- Le Coran.

Le génie de Mahomet fut de fondre et de transposer, afin de les rendre accessibles aux Arabes, les enseignements des religions juives et chrétiennes. Souvent, il en confond le contenu³⁴ et parfois il commet des erreurs³⁵ ; mais il arrive à en tirer une religion nouvelle dont le succès ne s'est pas démenti depuis le VII^e S.

Si l'on cherche à déterminer la part du judaïsme et celle du christianisme dans l'enseignement de Mahomet, on se convainc facilement de l'influence prépondérante du premier³⁶ : le monothéisme rigide hérité de l'Ancien Testament, les rites tombés en désuétude chez les chrétiens³⁷, le rythme des prières et des jeunes, montrent bien les affinités de l'islam et du judaïsme³⁸. D'autre part, Mahomet se montre respectueux des deux religions rivales et le Coran proclame à plusieurs reprises la liberté de conscience³⁹.

Et la guerre sainte (jihad) ? Ses violences sont réservées à l'origine aux polythéistes et aux idolâtres arabes, la notion étant étendue aux Chrétiens à partir des croisades⁴⁰.

³³ A une exception près ; voir *infra*, p. 52.

³⁴ Il confond Marie et Myriam, sœur d'Aaron (Sourate XIX, 29).

³⁵ Pour Mahomet, les Juifs suivent les préceptes de l'Évangile.

³⁶ POLIAKOV, L., *Histoire de l'antisémitisme*. T. 2, *De Mahomet aux Marranes*, Paris, Calmann-Lévy, 1961, pp. 22-23

³⁷ Tabous alimentaires, ablutions, purifications...

³⁸ Aux Chrétiens, Mahomet n'emprunte que le culte de Jésus et la foi en sa conception virginale.

³⁹ Sourates II, 99 ; V, 73 ; XII, 17.

⁴⁰ POLIAKOV, L., *op. cit.*, p.25.

B- Les protégés de l'islam : les dhimmis.

Après la mort de Mahomet (632), l'Empire musulman en pleine expansion s'étend sur un vaste territoire allant de l'Atlantique aux confins de l'Inde et de la Chine. Toutes ces régions abritent des minorités juives qui ne font que changer de maître mais qui bénéficient désormais de la tolérance et de la protection accordées aux *peuples du Livre* par le pacte de la *dhimma*.⁴¹ Grâce à ce pacte, les minorités chrétiennes et juives ont vécu longtemps au milieu des sociétés musulmanes en jouissant du statut des *protégés (dhimmis)*. Les *protégés* sont astreints au paiement de l'impôt de capitation et leur infériorité doit se marquer par un costume, une coiffure, une monture et même par des noms différents des Musulmans. En contrepartie de ces restrictions, ils obtiennent la garantie de leur vie et de leurs biens et jouissent d'une grande liberté (judiciaire, religieuse et familiale)⁴².

C- Deux centres intellectuels du judaïsme : la Babylonie et l'Espagne.

La Babylonie est conquise en 637 et sa splendide capitale Ctésiphon, la résidence des Sassanides, emportée sans combat. Les villes de garnison établies par les armées arabes deviennent d'importants centres marchands et administratifs. Les Juifs, en raison de la tolérance ambiante, y prospèrent et entrent en contact avec la culture arabo-islamique.

Saadia ben Joseph (882-942) est une des figures les plus représentatives de cette période. Traducteur de la Bible en Arabe, créateur de la philosophie juive médiévale, il suggère que la révélation et la raison sont complémentaires, idée reprise au XII^e S. par Moïse Maïmonide⁴³ avant de passer dans la théologie historique de saint Thomas d'Aquin.

⁴¹ Ce qui signifie en arabe *la garantie, la protection, le contrat*.

⁴² BENBASSA, E., *De Séville à Salonique : itinéraires sépharades*, dans *L'Histoire*, n°212, 1997, pp. 51-52.

⁴³ Moïse Maïmonide (1135-1204), médecin et théologien né à Cordoue ; auteur du *Guide des égarés*, il a tenté de rapprocher le judaïsme et les idées d'Aristote.

A la fin du X^e S., en raison de l'incursion des Turcs, Babylone est en proie à des troubles politiques graves ; la grandeur et le prestige intellectuel de la communauté babylonienne sont mis en veilleuse.

Mais, dans l'intervalle, un nouveau centre de savoir, la communauté juive d'Espagne, va connaître un véritable *âge d'or*⁴⁴.

La communauté juive espagnole est ancienne. Bien qu'il n'y ait aucune preuve certaine, on peut néanmoins penser que les Juifs s'y installent dans le sillage des colonisateurs phéniciens et carthaginois. Les juiveries prospèrent sous l'Empire romain car l'apôtre Paul veut y apporter la bonne parole⁴⁵. D'autre part, le concile d'Elvire (vers 300) met les disciples du Christ en garde contre les Juifs et prend déjà des dispositions qui seront reprises par la suite dans toute l'Europe chrétienne (par exemple : interdiction des mariages entre Juifs et Chrétiens)⁴⁶. Toutefois, il semble que les communautés juives vivent dans une relative quiétude.

Cette situation change subitement en 589 quand le roi wisigoth Reccared Ier, espérant renforcer son trône, embrasse la religion catholique. Ses mesures restrictives à l'encontre des Juifs vont affaiblir la prospérité économique des agriculteurs qui ne peuvent plus posséder d'esclaves. Au VII^e S., les persécutions haineuses, la confiscation de leurs biens, l'interdiction de pratiquer leur religion peuvent facilement nous expliquer pourquoi les Juifs accueillent les conquérants arabes en libérateurs⁴⁷.

Jusqu'au XII^e S.⁴⁸, la politique traditionnelle de l'Islam, les méthodes déjà éprouvées d'une domination dédaigneuse mais tolérante envers les *dhimmis*⁴⁹ assurent à la communauté juive espagnole cinq siècles de prospérité⁵⁰.

Les Juifs participent donc pleinement à la vie du pays. Si on trouve dans leurs rangs des financiers, des médecins, des hommes d'Etat⁵¹, nombre d'entre eux apportent aussi leur contribution à la civilisation médiévale en servant d'intermédiaires entre les Arabes et les Chrétiens⁵². Les oeuvres des mathématiciens et des astronomes arabes, l'interprétation musulmane des philosophes grecs parviennent en Europe par l'intermédiaire des intellectuels juifs⁵³.

⁴⁴ SACHAR, A., *Histoire des Juifs*, Paris, Flammarion, 1973, pp. 196-199.

⁴⁵ *Epître aux Romains*, XV,24 et 28. L'apôtre ne visite que les lieux habités par des Juifs ou des judaïsants.

⁴⁶ ROTH, C., *op. cit.*, pp. 173-174.

⁴⁷ SACHAR, A., *op. cit.*, pp. 200-201.

⁴⁸ En 1147, l'Espagne est conquise par les Almohades du Maroc, intolérants et persécuteurs des Juifs.

⁴⁹ Voir page précédente.

⁵⁰ POLIAKOV, L., *op. cit.*, pp. 85-103.

⁵¹ Hasdaï ibn Shaprut (915-970) médecin, diplomate, ministre à la cour d'Abd Ar Rahman III ; Samuel ibn Nagrela (993-1066) commentateur du Talmud mais aussi ministre et général du roi Habbus de Grenade

⁵² Salomon ibn Gabirol (1020-1057, env.) et Judas Halevi (1075-1141, env.) influencent la scholastique du Moyen Age.

⁵³ SACHAR, A., *op. cit.*, p. 201

Par ailleurs, on assiste à la *Reconquista*⁵⁴. Les rois chrétiens de la péninsule ibérique vont se servir des Juifs pour repeupler les terres conquises et faire contrepoids aux Musulmans. Prenant la place de la classe dirigeante musulmane, ils concentrent entre leurs mains le commerce, l'industrie et l'artisanat.

Mais surtout, ils forment l'armature administrative de l'Espagne chrétienne : diplomates, ministres, financiers, ils sont les auxiliaires indispensables des rois⁵⁵.

De plus, cette ascension sociale s'accompagne d'un intense développement de la vie culturelle et religieuse qui influence le judaïsme européen dans son ensemble⁵⁶.

Cependant, à partir du XIII^e S., la situation se détériore. Sous la houlette des dominicains et des franciscains, la machine d'oppression se met en marche. Le siècle suivant voit les violences s'étendre à l'ensemble de la péninsule et le pogrom de Séville en 1391 n'a rien à envier aux violences des autres pays européens. Un grand nombre de Juifs sont contraints à l'apostasie pour échapper aux persécutions. La présence de ces *nouveaux chrétiens* pose un problème à un royaume à la recherche de son unité. L'inquisition espagnole fonctionne à partir de 1481 pour extirper *l'hérésie* et les convertis de fraîche date sont accusés de *judäiser* en secret.

Le décret d'expulsion de 1492 n'est que l'aboutissement logique d'un long processus de dégradation des relations entre chrétiens et Juifs espagnols⁵⁷.

Chapitre III : L'Europe chrétienne.

Le sort des Juifs dans l'Europe chrétienne a connu de fortes variations selon les époques, mais aussi et surtout selon les lieux. Nous nous bornerons donc à en dresser un portrait général jusqu'au XIV^e S., période où les Juifs disparaissent de nos provinces. Nous étudierons, néanmoins, plus en détail, le cas de la France qui nous concerne davantage puisque les Juifs résidant à Mons viennent, selon toute vraisemblance, de Champagne et d'Ile de France. Enfin, l'examen de la présence juive dans nos provinces nous permettra de mieux comprendre le contexte dans lequel ont évolué les Juifs réfugiés à Mons.

⁵⁴ Prise de Tolède en 1085.

⁵⁵ POLIAKOV, L., *op. cit.*, pp. 127-128.

⁵⁶ Par exemple, le poète Abraham ibn Ezra (1089-1164) ou le kabbaliste Moïse de Léon (1240-1305).

⁵⁷ BENBASSA, E., De Séville à Salonique : itinéraires sépharades, dans *L'Histoire*, n° 212, 1997, pp. 51-55.

A- Le haut Moyen Age.

Sous la domination des royaumes germaniques, les Juifs d'Europe connaissent des fortunes diverses. Les Ostrogoths les traitent favorablement en Italie ; les Wisigoths, nous l'avons vu, les persécutent en Espagne. En Gaule, les Francs se montrent d'abord tolérants. Mais à partir du VI^e S., une série de conciles (Orléans, Clermont, Mâcon) imposent des lois discriminatoires⁵⁸. L'interdiction des mariages mixtes ainsi que des repas où se côtoient chrétiens et Juifs montre bien l'influence de ces derniers sur leurs contemporains et la volonté des autorités chrétiennes de protéger les croyants des séductions d'une foi concurrente.

Grégoire de Tours (538-594) nous renseigne sur les activités des Juifs : ils sont commerçants, propriétaires fonciers, fonctionnaires, médecins ou artisans et ils vivent en bonne entente avec les chrétiens qui ont souvent recours à leurs services⁵⁹.

Aux VII^e-VIII^e S., l'apparition de l'Islam et la conquête arabe conduisent à la détérioration de la condition juive. Le roi Dagobert Ier aurait demandé la conversion des Juifs du royaume, y compris les réfugiés d'Espagne ; l'autre possibilité offerte étant le départ. Si les spécialistes débattent encore à l'heure actuelle sur la portée exacte de ces événements, il reste que la Gaule accuse une forte diminution du nombre de ses Juifs.

Cet état de choses change radicalement avec les Carolingiens qui montrent beaucoup de mansuétude à leur égard.

Charlemagne utilise les Juifs pour deux raisons essentielles : la diplomatie⁶⁰ et le commerce international⁶¹. Ces deux activités exigent, en effet, des qualités propres aux Juifs : la connaissance de plusieurs langues et des relations dans tout le bassin méditerranéen grâce aux communautés de la diaspora⁶². Sous Louis le Pieux (778-840), ils se font délivrer des *lettres de protection* les autorisant à vivre selon leurs propres lois et interdisant de baptiser leurs esclaves. Ce même souverain empêche le prosélytisme chrétien auprès des communautés juives et leur garantit l'égalité devant l'impôt ; il n'y a donc pas de taxe spéciale pour les Juifs, comme on le verra plus tard. En faveur auprès de la cour, ils recrutent à l'occasion des prosélytes parmi les chrétiens. La conversion la plus célèbre au judaïsme est celle du confesseur de Louis le Pieux, le prêtre Bodo, qui s'enfuit en Espagne où il adopte le nom d'Eléazar et épouse une Juive. Il est imité par un

⁵⁸ EISENBERG, J., *op. cit.*, p. 297.

⁵⁹ POLIAKOV, L., *Histoire de l'antisémitisme*. T. 1, *Du Christ aux Juifs de cour*, *op. cit.*, pp. 43-44.

⁶⁰ Charlemagne envoie notamment le Juif Isaac en mission diplomatique auprès du calife Haroun-Al-Rachid à Bagdad.

⁶¹ Commerce des esclaves, métaux précieux, épices...

⁶² BENBASSA, E., *Histoire des Juifs de France*, Paris, Seuil, 1977, pp. 23-26.

clerc du nom de Wecelein et par ... un archevêque nommé Andréas⁶³. Bien entendu, ces *scandales* religieux vont susciter de vives polémiques au sein du clergé⁶⁴ qui réclame l'application des anciennes décisions canoniques.

Léon Poliakov⁶⁵ fait remarquer fort à propos que peu après, la liturgie catholique romaine se modifie sensiblement faisant du Juif un individu appartenant à une catégorie à part, différent des autres Infidèles⁶⁶.

Cependant, pour l'ensemble de la population, les Juifs ne font l'objet d'aucune véritable discrimination sociale ou économique ; ils n'évoquent aucun stéréotype et on ne leur prête pas de vice particulier. Rien ne les désigne à l'attention publique ni leur habitat⁶⁷, ni leur physique, ni leur costume, ni leur langue. Ils sont dans la cité et prennent les armes pour la défendre⁶⁸. Le seul facteur de différenciation est la religion. Mais comme la plus grande période de tension - lorsque les deux religions se disputaient les païens de l'Empire romain- est passée, l'Eglise catholique au haut Moyen Age est plutôt tolérante et refuse de recourir à la violence pour arriver à ses fins⁶⁹.

La condition favorable des Juifs dans l'Europe carolingienne conduit à la multiplication rapide de leurs colonies. Des communautés prospères surgissent en Champagne, en Lorraine, dans les villes rhénanes et à Prague. Jusqu'au XII^e S., le français est la langue des communautés allemandes, tout comme il l'est en France⁷⁰.

La communauté de Champagne nous intéresse particulièrement puisque les Juifs de Mons en sont, selon toute vraisemblance, originaires.

Cette communauté champenoise est nombreuse. Elle comporte, d'après les estimations les plus sérieuses, environ dix mille personnes vers l'an 1000 ; le double sous Philippe le Bel⁷¹. Elle a toujours bénéficié de la protection des comtes de Champagne. A Sens, par exemple, vers 1015, le comte Renaud affiche publiquement sa faveur pour les *coutumes perverses des Juifs*. De plus, les membres de la communauté ne semblent pas avoir été les victimes de la haine populaire. Bien au contraire, ils sont bien intégrés au reste de la population -comme partout ailleurs, du reste - dont ils ne se distinguent ni par la langue, ni par le vêtement, ni par les activités économiques⁷². A partir du X^e S., au sein de la diaspora, la ville de Troyes va connaître un essor particulier dû au renouveau

⁶³ POTOK, C., *op. cit.*, p. 467.

⁶⁴ Les archevêques lyonnais Agobard et Amolon sont les plus virulents et leurs écrits sont considérés comme le point de départ de l'antisémitisme médiéval.

⁶⁵ POLIAKOV, L., *op. cit.*, pp. 236-237.

⁶⁶ Le Vendredi saint, l'usage était de prier pour les catéchumènes, les Juifs et les païens, en s'agenouillant après chaque prière. A partir du IX^e S., les missels précisent : *On ne s'agenouille pas pour les Juifs*.

⁶⁷ Regroupés autour des synagogues, les quartiers juifs apparaissent à la fin du X^e S. à Avignon, Nîmes, Ratisbonne, Cologne, Worms ; mais tous les Juifs ne les habitent pas.

⁶⁸ On n'hésite pas à leur confier la garde des remparts.

⁶⁹ EISENBERG, J., *op. cit.*, pp.301-305.

⁷⁰ POLIAKOV, L., *op. cit.*, pp.51-52.

⁷¹ TAITZ, E., *The Jews of Medieval France; the community of Champagne*, Westport, Greenwood Press, 1994, p. 223.

⁷² CRUBELLIER, M., *Histoire de la Champagne*, Toulouse, Privat, 1975, pp. 150-151.

des études talmudiques. Le représentant le plus célèbre de l'école talmudique champenoise est Rabbi Salomon ben Isaac appelé couramment Rachi (1040-1105). Après des études à Worms, il ouvre une école à Troyes où les élèves affluent. Son œuvre la plus importante est le commentaire du Talmud dans lequel il s'attache à donner une explication littérale du texte sacré. Voulant être compris de tous, il ajoute des croquis à ses explications et ne dédaigne pas de donner la traduction française de certains mots difficiles. La gloire de Rachi est à ce point importante que son œuvre est encore étudiée aujourd'hui tant par la communauté ashkénaze* que sépharade*⁷³.

Au moment où s'achève l'œuvre de ce grand penseur, la première croisade tourne la page d'une période qui a vu les Juifs jouir de conditions de vie presque normales en Europe occidentale. Le XII^e S. ouvre une ère nouvelle et tragique dans leur histoire⁷⁴.

B- La vallée des larmes (XI^e - XIV^e S.)⁷⁵.

1- Les croisades.

Certains chefs des croisés⁷⁶ font le voeu de venger le sang du Christ dans le sang des Juifs. Il leur semble tout à fait illogique de laisser en paix les plus anciens adversaires de la foi chrétienne tandis qu'ils vont, eux, risquer leur vie dans la lutte contre les Sarrasins. Le véritable péril ne provient pas des armées bien équipées et relativement disciplinées mais des petites bandes, avec leurs chefs locaux et des hordes de paysans mal armés, qui accompagnent ou précèdent les troupes⁷⁷. Rouen, Spire, Worms, Mayence, Cologne, Trèves,

⁷³ SCHWARZFUCHS, S., *Brève histoire des Juifs en France*, Paris, Comptoir du livre Keren Hasefer, s. d., pp. 30-33.

⁷⁴ EISENBERG, J., *op. cit.*, pp. 317-318.

⁷⁵ Ce titre, emprunté à une chronique juive, est celui du quatrième chapitre de l'ouvrage de J. Eisenberg.

En fait, les historiens considèrent que cette période très sombre se termine en 1492, en Espagne. Mais comme les Juifs disparaissent de nos régions au XIV^e S., il ne nous est pas apparu nécessaire de prolonger cette étude au-delà de cette période. Pour l'Espagne, voir *supra*, p. 12.

⁷⁶ Guibert de Nogent, par exemple. (*Patrologie latine* de Migne, CLVI)

⁷⁷ ROTH, C., *op. cit.*, pp. 214-215.

Prague, la liste des villes où se commettent les massacres⁷⁸ et les exactions lors de la première croisade n'est pas complète, mais on estime généralement que le nombre de tués s'élève à cinq mille personnes environ⁷⁹.

Après ce tragique épisode, ceux qui ont échappé au massacre rentrent chez eux et la minorité qui a été convertie de force obtient de l'Empereur Henri V de pouvoir revenir au judaïsme. Pendant presque un demi siècle, les Juifs connaissent une période de paix⁸⁰.

L'affaiblissement du royaume latin de Jérusalem entraîne la deuxième croisade (1146-1149) mieux préparée et plus disciplinée. Néanmoins, ce qui n'avait été cinquante ans plus tôt qu'une explosion populaire spontanée se voit alors exploité habilement par des moines prêcheurs⁸¹. Il faut reconnaître que les massacres⁸² restent limités à quelques centaines de victimes grâce à l'intervention des princes et des évêques.

Mais un fait inquiétant, dont nous reparlerons, surgit à cette époque : l'accusation de meurtre rituel et de profanation des hosties. A ce point de vue donc, la deuxième croisade marque un changement important. Désormais, chaque prédication de croisade connaît les mêmes séquelles que ce soit lors de la troisième expédition (1189-1192) avec les grands massacres en Angleterre ou les croisades ultérieures comme celle des Albigeois⁸³.

Les croisades portent donc un coup fatal au climat de tolérance qui prévalait jusqu'alors. Elles ouvrent une brèche dans la situation juridique, sociale et morale du Juif. Celui-ci apparaît, alors, comme un indésirable, un hors-la-loi que l'on peut tuer impunément. Hostilité et haine vont désormais caractériser les rapports des Juifs et des chrétiens⁸⁴.

2- La dégradation. (XII^e-XIV^e S.)

La détérioration de la condition des Juifs vaut surtout pour l'Angleterre, la France et l'Allemagne. En Espagne, la dégradation des relations a lieu un siècle

⁷⁸ Les Juifs de la vallée du Rhin préfèrent dans leur grande majorité la mort à la conversion, contrairement, nous l'avons vu, aux Juifs espagnols.

⁷⁹ EISENBERG, J., *op. cit.*, p. 323.

⁸⁰ ROTH, C., *op. cit.* p. 217.

⁸¹ Le moine Rodolphe, par exemple, déclare : *Vengez d'abord le Crucifié sur ses ennemis qui vivent ici parmi nous et allez ensuite combattre les Turcs...* . Cité dans POLIAKOV, L., *op. cit.*, p. 65.

⁸² Carentan, Ramerupt et Sully en France ; Wurzburg, Cologne, Spire et Mayence en Allemagne.

⁸³ POLIAKOV, L., *op. cit.*, pp. 64-66.

⁸⁴ EISENBERG, J., *op. cit.*, pp. 324-325.

plus tard tandis qu'en Italie, les Juifs conservent une situation comparable à celle qui était la leur dans le haut Moyen Âge⁸⁵.

La dégradation se traduit le plus clairement par une série d'événements nouveaux que nous allons examiner : des accusations, des persécutions et le rejet⁸⁶.

a-Accusations

L'accusation de meurtre rituel apparaît à Norwich, en Angleterre, en 1144. Le corps d'un jeune homme, William, a été découvert la veille du Vendredi saint dans un bois. Le bruit court rapidement qu'il a été assassiné par les Juifs en dérision de la Passion du Sauveur. De plus les accusations précisent que le meurtre a été prémédité de longue date. Si le shérif de la ville s'efforce de protéger les Juifs, un notable de la communauté est tué par un chevalier qui est également son débiteur. Cette affaire donne naissance à un culte local et les reliques de saint William font l'objet d'un pèlerinage⁸⁷.

Il est frappant que, dès le premier récit, tous les éléments qui se retrouveront dans les accusations suivantes sont mis en place⁸⁸ : découverte du corps, propagation de la rumeur, soupçons vis-à-vis de la communauté juive, procès, condamnation, enterrement du martyr, miracles, naissance d'un culte⁸⁹.

Après le concile de Latran de 1215 qui reconnaît la doctrine de la Transsubstantiation, une autre accusation, qui semble avoir été perçue comme un forfait encore plus horrible, voit le jour : la profanation des hosties. Le premier cas rapporté est celui de Beelitz, près de Berlin, où un Juif est accusé d'avoir outragé une hostie qui s'est mise à saigner. Après un procès rapide, beaucoup de membres de cette communauté allemande sont brûlés vifs⁹⁰. Toute l'Europe connaît des cas semblables aux XIII^e et XIV^e S. ; Bruxelles, notamment, en 1370⁹¹.

D'autres accusations voient également le jour comme la profanation d'autels, d'images de la Vierge et du Christ et de reliques. Mais G. Dahan n'y voit que

⁸⁵ Pour la comparaison des différents pays voir LETELLIER, J., *Les Juifs chez les Chrétiens, vingt siècles de déraison*, Paris, Centurion, 1991, pp.53-63.

⁸⁶ DAHAN, G., *Les intellectuels chrétiens et les Juifs au Moyen Âge*, Paris, Cerf, 1990, pp. 22-23.

⁸⁷ POLIAKOV, L., *op. cit.*, pp.74-75.

⁸⁸ LETELLIER, J., *op. cit.*, pp.52-53 cite notamment les cas de Würzburg en 1147, de Blois en 1171 et de Bray-sur-Seine en 1191.

⁸⁹ DAHAN, G., *op. cit.*, pp.24-27.

⁹⁰ ROTH, C., *op. cit.*, pp. 219-220.

⁹¹ STENGERS, J., *Les Juifs dans les Pays-Bas au Moyen Âge*, Bruxelles, Palais des Académies, 1950, pp.25-26.

des accusations relevant de la *seule littérature*⁹². Nous montrerons cependant que dans le cas de la Vierge de Cambron *percée par la lance du Juif montois Guillaume*, il ne s'agit pas seulement d'une fiction littéraire mais aussi de faits réels bien établis.

b- Persécutions.

Le résultat le plus immédiat des accusations est donc de provoquer des persécutions. Précisons en premier lieu que les chroniques rapportent parfois des actes courageux des bourgeois ou des autorités civiles et religieuses qui permettent aux Juifs d'échapper aux massacres et à la violence populaire⁹³.

Cependant, il ne faut pas se voiler la face. Dans la majorité des cas, les responsables de la cité ainsi que la bourgeoisie ferment les yeux devant les exactions ou bien y participent, trouvant là le moyen de se protéger eux-mêmes⁹⁴.

Mais si l'on peut trouver encore dans les persécutions liées aux croisades un semblant de justification rationnelle⁹⁵, il n'en est plus de même de la fin du XII^e au XIV^e S.

Il faut donc tenter de déterminer les **causes réelles** de ces événements, à première vue irrationnels. Nous mettrons en évidence quatre éléments qui permettent de comprendre les persécutions : des facteurs socio-politiques et économiques, la peur de l'autre et des causes religieuses.

- Facteurs socio-politiques.

Les Juifs entretiennent des relations privilégiées avec deux segments de la société : la noblesse dont ils sont les banquiers et la bourgeoisie dont ils font partie en raison de leurs activités économiques. Périodiquement, des révoltes populaires éclatent contre les deux groupes sociaux. Il n'est donc pas étonnant de voir la populace s'en prendre aux Juifs car elle remet alors en cause les structures de la société, tout en voilant la violence par des motifs religieux. Rien de surprenant non plus de constater, comme nous l'avons déjà fait

⁹² DAHAN, G., *op. cit.*, p. 28.

⁹³ A Spire, par exemple, l'évêque Jean permet aux Juifs de se réfugier dans son palais, tandis qu'à Cologne, ils se réfugient chez leurs amis chrétiens.

⁹⁴ DAHAN, G., *op. cit.*, p. 30.

⁹⁵ Rappelons GUIBERT de NOGENT qui déclare : *Nous désirons aller combattre les ennemis de Dieu en Orient, mais nous avons sous les yeux les Juifs race plus ennemie de Dieu que ne l'est aucune autre.* Cité dans POLIAKOV, L., *op. cit.*, p. 58, note 1.

précédemment, que les autorités protègent rapidement les Juifs et rétablissent par la force l'ordre social⁹⁶.

- Facteurs économiques.

Ces causes se mêlent bien entendu aux précédentes et il est souvent difficile de comprendre quel est le facteur le plus déterminant.

Rappelons simplement ici ⁹⁷ que les Juifs sont devenus prêteurs par la force des choses. Les taux pratiqués ne se distinguent pas de ceux des Lombards ou des Cahorsins : de 30 à 46 % environ. Les taux les plus élevés sont pratiqués en période de persécution ou d'instabilité, ce qui provoque un véritable cercle vicieux : la peur des persécutions fait augmenter l'intérêt exigé par les Juifs, l'excès de leurs exigences précipite la persécution⁹⁸.

- La peur de l'autre.

D'une manière assez paradoxale, au moment où l'Occident multiplie les contacts avec le monde non chrétien (Marco Polo, croisades...), il se sent en péril dans ses propres frontières et finit par voir, dans tous ceux qui ne se conforment pas au modèle qu'il s'est tracé, des ennemis potentiels⁹⁹.

Cette *peur* du Juif se perçoit dans les canons du concile de Latran de 1215. Le canon 68 prescrit pour la première fois dans l'histoire de l'Occident : *que les Juifs doivent se distinguer des chrétiens par un habit spécial...Pour éviter que des unions aussi répréhensibles ne puissent à l'avenir invoquer l'excuse du vêtement...les gens de l'un ou l'autre sexe se distingueront publiquement par l'habit des autres populations.* Ainsi donc s'énonce la rivalité sournoise du Juif profitant de sa ressemblance, de la possibilité de confusion ; il tente de se mettre à la place du chrétien, dans son lit et dans sa demeure. Voilà donc la duplicité du Juif : trompeur, il est le double maudit, l'homme en trop¹⁰⁰.

⁹⁶ DAHAN, G., *op. cit.*, pp. 32-33.

⁹⁷ Pour plus de détails, voir *infra*, p.26.

⁹⁸ BLUMENKRANZ, B., *Histoire des Juifs en France*, Toulouse, Privat, 1972, pp. 37-38.

⁹⁹ Voir à ce sujet DELUMEAU, J., *La peur en Occident (XIV^e -XVIII^e S.)*. Une cité assiégée, Paris, Fayard, 1978, pp. 132-145.

¹⁰⁰ BOURREAU, A., *L'événement sans fin : récit et christianisme au Moyen Age*, Paris, Les Belles Lettres, 1993, pp. 214-215.

- Causes religieuses.

Souvent, on les a crues déterminantes mettant au compte d'un certain fanatisme les assauts contre les Juifs. Les causes développées précédemment montrent qu'il n'en est pas tout à fait ainsi, bien que les persécuteurs aient toujours prétendu agir au nom du christianisme.

En fait, c'est à la fin du Moyen Age que l'on trouve les persécutions à motivations purement religieuses, souvent à l'issue de prédications enflammées et haineuses¹⁰¹ qui entraînent le massacre de dizaines de Juifs. Toutes ces persécutions, quelles que soient leurs motivations, font bien entendu naître un état d'esprit visant à mettre les Juifs à l'écart puis à les rejeter¹⁰².

c- Le rejet

Les mesures de mise à l'écart s'élaborent au XIII^e S. et émanent aussi bien des autorités ecclésiastiques que des pouvoirs civils. Elles ont pour objet de désigner le Juif dans sa différence et de circonscrire physiquement son champ d'action¹⁰³. Le port d'un signe distinctif, la résidence de plus en plus obligatoire dans un espace réservé et, finalement, L'expulsion pure et simple sont les caractéristiques les plus évidentes du phénomène de rejet dont sont victimes les communautés juives.

- Le signe distinctif.

Nous avons vu qu'en 1215, le concile de Latran estime qu'il est nécessaire de pouvoir distinguer du premier coup d'œil les Juifs et les chrétiens. La France adopte un rond jaune¹⁰⁴, l'Allemagne un chapeau conique jaune et rouge, la Pologne un chapeau vert et l'Angleterre deux bandes d'étoffe cousues sur la poitrine...

La sinistre étoile jaune, on le voit, a des antécédents.

Dans deux pays, par contre, l'Espagne et l'Italie, les dispositions du concile restent théoriques et les signes distinctifs ne sont pas arborés¹⁰⁵.

¹⁰¹ Les prédications de Ferran Martinez et Martin de Léon, en Espagne, au XIV^e S., par exemple.

¹⁰² DAHAN, G., *op. cit.*, pp. 34-36.

¹⁰³ DAHAN, G., *op. cit.*, p. 36.

¹⁰⁴ La forme évoque-t-elle une forme de monnaie ? Les spécialistes en discutent encore. Par contre il est établi qu'au Moyen Age, le jaune est la couleur des méchants et des jaloux.

¹⁰⁵ LETELLIER, J., *op. cit.*, pp. 51-52.

- Le ghetto

En fait, jusqu'à la fin du XIV^e S., on ne peut pas parler réellement de ghetto pour les Juifs. Ils se regroupent spontanément autour de la synagogue, comme d'ailleurs, au Moyen Age, les groupes sociaux ou professionnels ont tendance à habiter la même rue ou le même quartier.. Des chrétiens habitent le quartier juif ; des Juifs, de leur côté, logent également dans les autres parties de la cité.

Cependant, dans la seconde moitié du XIII^e S., la situation commence déjà à changer et des tentatives sont faites pour interdire aux Juifs de résider en dehors de leur quartier (Carpentras,1269 ; Paris, 1296)¹⁰⁶. Au XIV^e S., les décrets de ce genre se font moins rares et le quartier juif tend à devenir un espace fermé.

Deux justifications accompagnent ces mesures : la volonté de protéger physiquement les Juifs contre les violences extérieures et le désir d'éviter le contact *pernicieux* entre les chrétiens et la communauté tant haïe¹⁰⁷.

- L'expulsion.

L'aboutissement logique de ce processus de rejet est l'expulsion complète¹⁰⁸.

La première expulsion définitive a lieu en Angleterre. Les Juifs y sont arrivés avec la conquête normande et n'ayant pas trouvé de concurrents, ils ont fait rapidement fortune dans le commerce de l'argent. A partir du XIII^e S., les malheurs s'abattent sur la communauté juive. Jean sans Terre en 1210, en guerre perpétuelle, a besoin de sommes énormes et lui impose une contribution exorbitante. Devant la résistance des Juifs et parce qu'il n'y avait plus grand chose à tirer d'eux (la concurrence des Lombards a porté un coup fatal à leur opulence), ils sont expulsés définitivement en 1290¹⁰⁹.

La communauté disparaît ; sans doute se joint-elle aux juiveries allemandes et françaises. Dans nos régions, on n'en trouve aucune trace dans les documents étudiés par les historiens¹¹⁰.

¹⁰⁶ BLUMENKRANZ, B., Quartiers juifs en France (XII^e, XIII^e, XIV^e S.), dans *Mélanges de philosophie et de littérature juives*, 3-5, 1958-62, pp. 77-88.

¹⁰⁷ DAHAN, G., Quartiers juifs et rues des Juifs, dans *Art et archéologie des Juifs en France médiévale*, Toulouse, coll. Franco-Judaïca, 9, 1980, pp. 15-32. Voir aussi l'excellent article de CALABI, D., Les quartiers juifs en Italie entre XV^e et XVII^e siècles. Quelques hypothèses de travail, dans *Annales. Histoire, sciences sociales*, Juillet-août 1997, pp. 777-797.

¹⁰⁸ Nous avons déjà évoqué l'expulsion complète des Juifs d'Espagne, en 1492, p. 13.

¹⁰⁹ LETELLIER, J., *op. cit.*, pp. 53-54.

¹¹⁰ STENGERS, J., *op. cit.*, p. 11.

Le cas de la France est plus complexe mais il nous concerne davantage puisqu'aux expulsions françaises correspond la présence des Juifs à Mons au XIV^e S. Nous détaillerons donc le processus des ces expulsions.

Philippe Auguste est le premier à les chasser de ses terres en 1182. Le trésor royal y trouve bien entendu son intérêt car ils sont dépouillés de tous leurs biens¹¹¹. Mais il ne s'agit encore là que d'une mesure d'une portée limitée : les trois quarts des Juifs de France vivent en dehors du domaine royal. L'exil est d'ailleurs de courte durée puisque le roi revient sur sa décision en 1198.¹¹²

D'une tout autre ampleur est l'expulsion assortie de la confiscation des biens des bannis qu'ordonne Philippe le Bel, en 1306. Désormais, le domaine royal s'est agrandi et comporte des régions très peuplées par les Juifs comme la Champagne, le Languedoc ou la Normandie. On évalue généralement à 100.000¹¹³ le nombre de Juifs qui prennent le chemin de l'exil ; mais certains spécialistes, se basant sur les comptes royaux, font monter ce chiffre à 124.000¹¹⁴. Quant à la communauté parisienne, bien connue par d'abondants documents, elle est estimée selon les modes de calcul à 500 ou 1.500 personnes¹¹⁵.

Les Juifs vont trouver refuge dans les pays voisins : Allemagne, Espagne, Alsace, Bourgogne, Dauphiné, Provence et bien entendu Hainaut¹¹⁶.

L'expulsion est ordonnée par Philippe le Bel pour des motifs purement économiques. La guerre contre les Flamands a coûté cher et ceux-ci refusent de payer l'indemnité de 400.000 livres et une rente annuelle de 20.000 livres prévues par le traité d'Athis. Le roi est donc obligé de recourir à des expédients¹¹⁷. Les documents conservés ne permettent pas d'avoir des détails sur toutes les sommes encaissées par le trésor royal, mais on peut s'en faire une idée grâce à des chiffres partiels comme ceux de la sénéchaussée de Toulouse où la vente des biens immobiliers juifs rapporte la coquette somme de 75.000 livres¹¹⁸.

Assez bizarrement, l'expulsion de 1306 n'est pas accueillie avec enthousiasme malgré les multiples accusations de meurtre rituel qui ont préparé le terrain. Les chroniques se contentent d'évoquer l'épisode ; parfois même on

¹¹¹ BUMENKRANZ, B., *Histoire des Juifs en France*, op. cit., p. 41.

¹¹² COULET, N., L'expulsion des Juifs de France, dans *L'Histoire*, n° 139, 1990, p. 10.

¹¹³ SCHWARZFUCHS, S., *Les Juifs de France*, op. cit., p.111.

¹¹⁴ NAHON, G., Les Juifs en France sous Philippe le Bel, dans *Revue des Etudes juives*, 1961, pp.71-73.

¹¹⁵ CHAZAN, R., Jewish settlement in Northern France (1096-1306), dans *Revue des Etudes juives*, 1969, p. 46.

¹¹⁶ KOHN, R., *Les Juifs dans la France du Nord dans la seconde moitié du XIV^e S.*, Louvain-Paris, Peeters, 1988, p. 5.

¹¹⁷ FAVIER, J., *Philippe le Bel*, Paris, Fayard, 1977, pp. 198-199.

¹¹⁸ BLUMENKRANZ, B., *Histoire des Juifs en France*, op. cit., p. 42. Cet auteur estime, par ailleurs, que les sommes totalisées sur l'ensemble de la France ont dû être supérieures à ce que l'exaction normale des Juifs aurait rapporté en 9 ans.

constate une pensée pour les souffrances des expulsés ou la prévision de conséquences néfastes sur le marché financier¹¹⁹.

Le successeur de Philippe le Bel, Louis X le Hutin (1314-1316), autorise le retour des exilés en 1315 pour une durée de 12 ans. Il leur accorde sa protection, les synagogues et les cimetières leur sont rendus contre remboursement du prix d'achat et ils reçoivent un tiers du montant de leurs créances impayées d'avant l'expulsion, le roi se réservant le reste. Les livres de la loi qui ont été confisqués leur sont restitués mais il leur est interdit de discuter avec des chrétiens sur des problèmes religieux¹²⁰.

Le règne de Philippe V le Long (1316-1322) est singulièrement plus agité pour la communauté juive. En effet, le début du XIV^e S. est une période sombre pour l'histoire de France. La population est désorientée par des événements dont elle ne comprend pas toujours le sens¹²¹ et estime que les calamités¹²² sont envoyées par Dieu pour châtier les péchés des hommes et purifier la société de ses éléments corrompus.

C'est dans ce contexte, en 1320, que des vagabonds illuminés, en particulier des pâtres, se regroupent au moment de la soudure entre deux récoltes dans le Bassin parisien et en Normandie. Munis d'une besace et d'un bâton, ces *Pastoureux* prétendent combattre les Infidèles. En fait, ils s'attaquent aux Infidèles qu'ils ont sous la main : les Juifs; les molestant, les tuant et bien entendu s'appropriant leurs biens. Les malheurs qui viennent d'assaillir le royaume paraissent trop anormaux pour qu'on ne recherche pas des coupables. La rumeur se répand que les lépreux, conseillés par les Juifs, ont tenté d'empoisonner les puits de l'Aquitaine. Le résultat est terrible, les bûchers s'allument pour les deux catégories de boucs émissaires¹²³.

Philippe V en profite pour confisquer les biens des *coupables* et le Parlement condamne de surcroît la communauté juive à une amende exorbitante de 150.000 livres.

En 1322, Charles IV le Bel les expulse du royaume, à peine sept ans après leur réadmission et au mépris des accords passés¹²⁴. Notons que si cela est admis par la majorité des historiens¹²⁵, d'autres¹²⁶ contestent même le fait de l'expulsion et, bien entendu, la date de 1322.

Il ne nous semble pas devoir donner raison à ceux qui rejettent la date de 1322 car l'analyse des archives montoises montre avec évidence l'arrivée

¹¹⁹ MENACHE, S., Philippe le Bel. Genèse d'une image, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. LXII, 1984, pp. 700-701.

¹²⁰ SCHWARZFUCHS, *Les Juifs de France*, op. cit., pp. 113-114.

¹²¹ Papauté à Avignon, mort prématurée des trois fils de Philippe le Bel.

¹²² De 1314 à 1322, l'Europe connaît une effroyable famine provoquée par les pluies, les inondations et les mauvaises récoltes qui s'en suivent.

¹²³ DELUMEAU, J. et LEQUIN, Y., *Les malheurs du temps. Histoire des fléaux et des calamités en France*, Paris, Larousse, 1987, pp. 155-158.

¹²⁴ SCHWARZFUCHS, S., *Les juifs de France*, op. cit., pp. 115-116.

¹²⁵ SCHWARZFUCHS, S., op. cit., p. 115, BLUMENKRANZ, B., *Histoire de Juifs en France*, op. cit., p. 42, EISENBERG, J., op. cit., p. 342 et ROTH, C., op. cit., p. 261.

¹²⁶ KOHN, R., *Les Juifs de la France du Nord*, op. cit., pp. 3-4 et COULET, N., op. cit., p.10.

massive de familles juives en 1323, l'année suivant leur expulsion du royaume de France.

En 1361, la politique change sous Jean II le Bon (1350-1364)¹²⁷. En effet, sa capture par les Anglais contraint son fils Charles, devenu régent, à rassembler une somme énorme pour son rachat. Il doit donc se résoudre à autoriser, moyennant finance évidemment, le retour des Juifs en France. Chaque famille doit payer son entrée dans le royaume¹²⁸ et il est alors concédé à ses membres une autorisation de séjour de vingt ans. Ils peuvent prêter à intérêt, conserver leurs biens et retrouver leurs cimetières et leurs synagogues¹²⁹. Peu nombreux sont ceux qui bénéficient de cette loi du retour car la peste de 1348 et son cortège de pogroms ont décimé les exilés. Le quartier juif de Paris ne compte plus, dans la seconde moitié du XIV^e S., qu'une quarantaine de maisons¹³⁰.

En 1380 et en 1382, des émeutes populaires ravagent la capitale. Les révoltés, souvent dans la misère, s'attaquent aux Juifs les accusant d'être responsables de leurs malheurs. Le roi Charles VI les défend, conscient du rôle des Juifs dans l'équilibre des finances de l'Etat¹³¹. Mais il ne peut plus rien pour eux quand disparaît Denys Machault, un riche marchand juif de Paris, qui venait de se convertir au christianisme. Dans un climat tendu, des Juifs sont condamnés pour cette disparition et finalement quelques semaines plus tard (15 juillet 1394), l'édit d'expulsion définitive est proclamé.

Il met fin à dix siècles d'histoire juive en France¹³².

3-La mutation socio-économique des communautés juives.

L'époque des croisades est également celle d'une profonde mutation socio-économique pour les Juifs.

¹²⁷ La date de 1359 souvent avancée (BLUMENKRANZ, B., *op. cit.*, p. 42 ; SCHWARZFUCHS, S., *op. cit.*, p. 116, ROTH, C., *op. cit.*, p. 261, EISENBERG, J., *op. cit.*, p. 342) semble erronée. D'après des recherches plus récentes (KOHN, R., *op. cit.*, p. 3) le texte du 5 juillet 1359 n'est pas une ordonnance de retour mais de simples provisions de l'office de juge des Juifs. Les trois ordonnances contenant les conditions du retour des Juifs datent du mois de mars 1361.

¹²⁸ 14 florins de Florence pour un couple d'adultes ; 1 florin et deux gros tournois vieux par enfant et par domestique.

¹²⁹ SCHWARZFUCHS, S., *op. cit.*, pp. 116-117.

¹³⁰ COULET, N., *op. cit.*, p. 11.

¹³¹ SCHWARZFUCHS, S., *op. cit.*, pp. 118-119.

¹³² POLIAKOV, L., *op. cit.*, p. 133.

Si du VIII^e au X^e S., ils occupaient une place prépondérante dans le commerce international, ce dernier, à partir des croisades, est assuré progressivement par les villes italiennes et hanséatiques qui vont s'efforcer d'éliminer la concurrence des Juifs¹³³. De même, dans le commerce local, ils subissent le contrecoup de l'évolution sociale. En effet, avec le développement des cités et l'expansion de la bourgeoisie organisée en corporations et en guildes¹³⁴, ils sont considérés comme des concurrents dangereux et indésirables. Enfin, si des pays comme l'Espagne et la France autorisent les Juifs à posséder des terres, l'exploitation des champs se heurte à de nombreux obstacles : difficulté de recruter de la main-d'œuvre (des lois leur interdisent d'avoir des serviteurs chrétiens), chômage les samedi et dimanche (motifs religieux) et climat d'insécurité (les Juifs évitent de vivre esseulés dans les campagnes).

Une seule porte s'ouvre donc largement aux Juifs à partir du XII^e S. : le commerce de l'argent¹³⁵.

La Bible désapprouvant le prêt d'argent à intérêt¹³⁶, l'Eglise adopte envers ce qu'elle appelle *l'usure* une attitude d'opposition de plus en plus radicale. Au troisième concile de Latran, en 1179, la répression atteint le maximum de sa violence, l'enterrement chrétien étant refusé à tous ceux qui s'adonnent à cette pratique¹³⁷.

Contrairement à ce que l'on croit ordinairement, la tradition talmudique s'oppose aussi, à l'origine, à l'usure. Ainsi le célèbre écrivain juif champenois Rachi proclame au XI^e S.: *celui qui prête à intérêt à un étranger sera détruit*¹³⁸. Mais un siècle plus tard, les rabbins conviennent déjà qu'il faut bien s'adapter aux circonstances et que le prêt est autorisé si l'on ne peut pas gagner sa vie d'une autre manière¹³⁹.

Les taux pratiqués par les prêteurs médiévaux (les Juifs mais aussi les Lombards) sont extrêmement élevés en raison des risques encourus : 20% en Espagne, 37% en Italie, 43% et parfois plus en France, en Allemagne et en Angleterre. Ce commerce est donc rentable, l'usurier pouvant escompter tripler son capital en deux ans et beaucoup de Juifs s'enrichissent considérablement¹⁴⁰.

Il faut néanmoins nuancer l'image du Juif capitaliste.

En effet, le prêt à intérêts ne sera une affaire rentable que durant une période assez courte : XIII^e S. pour la France et l'Angleterre, XIV^e S. pour l'Allemagne. Ensuite, les nombreuses communautés du sud de l'Europe (midi de la France, Italie, péninsule ibérique) ne sont pas concernées par cette image de *l'usurier*

¹³³ Par exemple Venise interdit de recevoir les marchands juifs et de transporter leurs marchandises.

¹³⁴ Ce sont également des confréries religieuses où le Juif n'a pas sa place.

¹³⁵ EISENBERG, J., *op. cit.*, pp. 325-326.

¹³⁶ *Deutéronome*, XXIII, 19 ; *Luc* VI, 35.

¹³⁷ ROTH, C., *op. cit.*, p. 238.

¹³⁸ Cité dans POLIAKOV, L., *op. cit.*, pp. 92-93.

¹³⁹ POLIAKOV, L., *op. cit.*, p. 93.

¹⁴⁰ BLUMENKRANZ, B., *op. cit.*, pp. 37-38 étudie, par exemple le cas du banquier Héliot de Vesoul.

rapace car leurs membres exercent, nous l'avons vu, des activités très diversifiées. De plus, les Juifs n'ont pas le monopole du commerce de l'argent puisque les Lombards et les Cahorsins leur livrent une concurrence acharnée¹⁴¹. Enfin, beaucoup de prêteurs sont loin de faire fortune. Leur clientèle est souvent modeste et vient emprunter quelques sols ou déposer en gage un objet de peu de valeur (vêtement, drap...). On trouve même, sous Louis IX, un cas où dix usuriers juifs doivent s'associer pour prêter la somme de cinq livres¹⁴².

Qu'importent toutes ces nuances ! Les Juifs exercent une profession haïe de tous en s'enrichissant au détriment des chrétiens. Cette situation les pousse à rechercher la protection des princes en se faisant octroyer des *chartes* qui leur apportent une relative sécurité mais aussi créent des liens de dépendance vis-à-vis de leurs protecteurs¹⁴³. En effet, si la condition des Juifs avait été celle définie par le droit romain (hommes libres) jusqu'au XII^e S., à partir de cette date leur condition juridique se modifie : ils deviennent, en France et en Angleterre, la possession des seigneurs des terres sur lesquelles ils se trouvent, statut auquel renvoie bien l'expression *Judei nostri* utilisée dans de nombreux textes officiels¹⁴⁴.

Leur situation est donc un peu comparable à celle des serfs, analogie que soulignent les théologiens voyant dans cette servitude une punition de leur déicide¹⁴⁵.

¹⁴¹ EISENBERG, J., *op. cit.*, p. 330.

¹⁴² BLUMENKRANZ, B., *op. cit.*, p. 37.

¹⁴³ POLIAKOV, L., *op. cit.*, p.92.

¹⁴⁴ En France, Philippe Auguste réadmet les Juifs en 1198 et commence par se mettre d'accord avec le comte de Champagne sur le fait qu'aucun des deux ne pourra s'emparer des Juifs de l'autre. En Angleterre, la Charte de 1201 de Jean sans Terre déclare que les Juifs étant la propriété du roi ont le droit de circuler librement. Enfin en Allemagne, se développe le concept de *serf de la Chambre impériale*. (Voir DAHAN, G., *Les intellectuels chrétiens et les Juifs au Moyen Age*, Paris, Le Cerf, 1990, pp.66-74.

¹⁴⁵ DAHAN, G., *op. cit.*, pp.64-65.

Glossaire¹⁴⁶.

Ashkénaze : dans la bible, Ashkenaz est le fils de Gomer, fils de Japhet et petit-fils de Noé. Dans les sources talmudiques, ce mot est associé à la Germanie et dès le XI^e S., il désigne la Lotharingie. Les persécutions et les migrations vont étendre l'aire d'expansion ashkénaze : Angleterre, Allemagne, Suisse, Italie, Europe centrale et orientale, Amérique.

Diaspora : terme issu du grec signifiant *dispersion*. Il désigne l'ensemble des communautés juives implantées hors de Palestine.

Ghetto : nom donné, à l'origine, au quartier juif de Venise, entouré de murs et de portes et situé à proximité d'une ancienne fonderie (ghetto ou getto, en italien). A partir du XVI^e S., il désigne le quartier séparé où les Juifs sont contraints de résider.

Hasmonéen ou (Asmonéen) : Nom donné à la famille juive descendante d'Asmon qui se souleva contre Antiochus IV Epiphane, en 168 av. J.-C. et qui fit reconnaître l'indépendance de la Judée. Elle conserva le pouvoir de 135 à 40 av. J.-C.

Principaux membres de cette famille : Aristobule I et II Hyrcan I et II, Judas Machabée.

Pogrom : mot russe signifiant *massacre, pillage* perpétrés par une partie de la population contre une autre . Le mot finit par désigner les attaques contre les Juifs en Russie (1881-82).

Sépharade : le mot désigne ,à l'origine, Sardes, la capitale de Lydie, en Asie Mineure. Au Moyen Age, *Sefarad* désigne les communautés juives de la Péninsule ibérique ou qui en sont issues après l'expulsion de 1492.

Actuellement, sont appelés sépharades, tous les Juifs (ou presque) non ashkénazes.

Sicaire : nationalistes extrémistes(cf. zélote) désignés par le nom de la lame courbe dont ils se servent pour faire régner la terreur sous l'occupation romaine.

Talmud : Commentaire de la *Mishna* (codification de la loi orale juive) produit par les maîtres des académies de Jérusalem (IV^e S.) et de Babylone (V^e S.).

Zélote : secte juive qui demandait le retour à la stricte observance des lois mosaïques et la conquête de l'indépendance nationale. Cette secte est à la base de nombreuses révoltes , au I^{er} S. de notre ère, contre les Romains.

Zoroastrienne (religion) : religion dualiste, fondée par Zoroastre (Zarathoustra), au VIII^e S av. J.-C., qui met l'accent sur la transcendance divine et la morale fondée sur la certitude du triomphe de la justice.

¹⁴⁶ Glossaire réalisé à l'aide de Les mots d'Israël, dans *L'histoire*, juillet-août 1997, pp. 110-111 et WIGODER, G., *Dictionnaire encyclopédique du judaïsme*, Paris, Le Cerf/Laffont, 1993, 1617 pp.

Table des matières.

PREMIERE PARTIE : Généralités. De la fin de l'Etat juif au XIV^e S.....	1
Chapitre Ier : L'Empire romain.	
A-La destruction de l'Etat Juif.....	1
B-Les communautés juives hors de Palestine : la diaspora.....	3
C-Les premiers siècles chrétiens.....	5
Chapitre II : Le monde musulman.	
A- Le Coran.....	6
B-Les <i>protégés de l'islam : les dhimmis</i>	7
C- Deux centres intellectuels du judaïsme :la Babylonie et l'Espagne.....	7
Chapitre III : L'Europe chrétienne.....	9
A-Le haut Moyen Age.....	10
B- <i>La vallée des larmes</i> (XI ^e - XIV ^e S.).	
1-Les croisades.....	12
2-La dégradation. (XII ^e -XIV ^e S.).....	13
a-Accusations.....	14
b- Persécutions.....	15
c-Le rejet.....	17
3-La mutation socio-économique des communautés juives.....	21
Glossaire	24